

DEMANDEZ VOTRE ATTESTATION PRET GARANTI D'ETAT

Avant de commencer quelques informations

Qu'est-ce que l'attestation Prêt Garanti par l'État ?

La garantie d'État

Conformément à l'annonce du Président de la République du 16 mars dernier, l'ensemble des réseaux bancaires professionnels, en collaboration avec le groupe public Bpifrance, déploient un dispositif inédit permettant à l'État de garantir pour 300 milliards d'euros de prêts, consentis pour soulager la trésorerie des entreprises et des professionnels qui subissent le choc lié à l'urgence sanitaire.

Jusqu'au 31 décembre prochain, les entreprises de toutes tailles, quelle que soit leur forme juridique (société, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations ayant une activité économique, etc.), à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement, pourront demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, ou deux années de masse salariale pour les entreprises nouvelles ou innovantes. Aucun remboursement ne sera exigé la première année. Si au bout d'un an l'entreprise le décide, elle pourra amortir le prêt sur une à cinq années supplémentaires. Les banques s'engagent à examiner toutes les demandes et à leur donner une réponse très rapide.

L'attestation pour obtenir un Prêt Garanti par l'État

Après avoir obtenu un pré-accord de sa ou de ses banques pour un prêt d'un montant donné et répondant à l'ensemble des conditions d'éligibilité du dispositif, l'entreprise doit **obtenir une attestation de demande Prêt Garanti d'État avec un numéro unique auprès de Bpifrance en renseignant les informations utiles.**

La banque ou les banques concernées exigeront cette attestation avant de valider définitivement le financement de l'entreprise et de mettre les fonds à disposition.

DEMANDEZ VOTRE ATTESTATION PRET GARANTI D'ETAT

Votre banque vous a demandé d'obtenir votre attestation après de Bpifrance
Pour réaliser cette demande, munissez-vous de votre dernière liasse fiscale et du Kbis de l'entreprise

Rendez-vous sur le site : <https://attestation-pge.bpifrance.fr/>

Cochez les quatre cases pour accepter les conditions du PGE puis cliquez sur 'J'accepte'
Cette étape engage votre responsabilité dans l'exactitude des déclarations

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

bpifrance

Qu'est-ce que l'attestation Prêt Garanti par l'État ?

La garantie d'État

Conformément à l'annonce du Président de la République du 16 mars dernier, l'ensemble des réseaux bancaires professionnels, en collaboration avec le groupe public Bpifrance, déploie un dispositif inédit permettant à l'État de garantir pour 300 milliards d'euros de prêts, consentis pour soulager la trésorerie des entreprises et des professionnels qui subissent le choc lié à l'urgence sanitaire.

Jusqu'au 31 décembre prochain, les entreprises de toutes tailles, quelle que soit leur forme juridique (société, commerçants, artisans, exploitants agricoles, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations et fondations ayant une activité économique, etc.) à l'exception des sociétés civiles immobilières, des établissements de crédit et des sociétés de financement, pourront demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

Ce prêt pourra représenter jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, ou deux années de masse salariale pour les entreprises nouvelles ou innovantes. Aucun remboursement ne sera exigé la première année. Si au bout d'un an l'entreprise le décide, elle pourra amortir le prêt sur une à cinq années supplémentaires.

Bienvenue sur le site de l'attestation du Prêt Garanti par l'État

Demande d'attestation Prêt Garanti par l'État

Vous avez droit à une attestation unique pour obtenir un Prêt Garanti par l'État par entreprise (avec votre numéro SIREN) et à une nouvelle demande à partir du 1er mai dans la limite du plafond autorisé par entreprise.

Veillez cocher les points d'information suivants avant d'aller plus loin :

- Assurez vous d'avoir bien validé au préalable votre montage financier avec votre / vos banques avant de saisir votre demande. Vous ne pouvez pas modifier votre attestation une fois validée !
- Le montant du crédit concerné ne peut excéder 25% du chiffre d'affaires ou 2 fois la masse salariale pour les entreprises innovantes si ce critère est plus favorable. Pour les entreprises créées à compter du 1er janvier 2019, il ne peut dépasser 24 fois la masse salariale mensuelle moyenne constatée depuis la création de la société.
- L'attestation sera demandée et contrôlée par votre/vos banque(s) pour réaliser le décaissement de votre crédit Prêt Garanti par l'État.
- Vous certifiez être habilité(e) à faire la demande d'attestation pour le compte de votre entreprise.

J'accepte

Pour tout nouvel arrivant, cliquez sur 'Inscrivez-vous' :

Que souhaitez-vous faire ?

Connectez-vous

Cliquez ici si vous avez déjà créé un compte sur attestation Prêt Garanti par l'État ou sur la banque en ligne Bpifrance.

Inscrivez-vous

Cliquez ici si vous n'avez pas de compte Bpifrance ou attestation Prêt Garanti par l'État.

Renseignez votre mail et créer un mot de passe

Cochez la case pour accepter les Conditions Générales

Inscrivez-vous

Renseignez vos identifiants pour créer votre compte Prêt Garanti par l'État.

Email

exemple@bpifrance.fr

Mot de passe

8 caractères minimum : chiffres, lettres, majuscules, caractères spéciaux (^ \$ * . [] { } ? - ! @ # % & / , > < ; : ; [_ - `) confondus

En cliquant sur suivant, vous acceptez les Conditions Générales d'Utilisation Bpifrance



Suivant

DEMANDEZ VOTRE ATTESTATION PRET GARANTI D'ETAT

Renseignez le code reçu par mail et cliquez sur 'Suivant'

Validez votre adresse email

Veillez renseigner le code envoyé à l'adresse email indiquée précédemment.

Code de vérification

Email non reçu ? Vérifiez vos spams ou envoyer à nouveau



Suivant

Cliquez sur 'Suivant' pour commencer le processus

Obtenir une attestation pour votre entreprise

Cliquez ici pour réaliser une attestation pour votre entreprise

Suivant



Avant de commencer

Vous avez droit à une attestation unique pour obtenir un Prêt Garanti par l'État par entreprise (avec votre numéro SIREN) et à une nouvelle demande à partir du 1er mai dans la limite du plafond autorisé par entreprise.

Informations sur le mandataire en charge de la demande

Veillez préciser l'identité du dirigeant de l'entreprise.

Nom du mandataire

EXEMPLE

Prénom du mandataire

Exemple|



Vous n'êtes pas le dirigeant ?

Une procuration du dirigeant vous sera demandée par votre ou vos banques.
Elle pourra aussi être exigée en cas de contrôle.

Sélectionnez le scénario correspondant à votre entreprise sur deux critères (1 seul possible)

- La date de création de l'entreprise
- La qualification d'entreprise innovante et son niveau de masse salariale

Lien vers l'article :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070158&idArticle=LEGIART1000033326820&dateTexte=&categorieLien=cid>

DEMANDEZ VOTRE ATTESTATION PRET GARANTI D'ETAT

La situation

Choisissez le cas de figure qui correspond le mieux à votre situation.

- Scénario 1 :** Mon entreprise a été créée **après le 1er janvier 2019**.
- Je déclare la moyenne de la masse salariale mensuelle (hors cotisations patronales) constatée depuis la création de mon entreprise. Je peux demander un prêt d'un montant allant jusqu'à 24 fois ce chiffre.
- Scénario 2 :** Mon entreprise a été créée **avant le 1er janvier 2019 et ne répond à aucun des critères de l'entreprise innovante**.
- Je déclare le **chiffre d'affaires** constaté de 2019 ou de la dernière année disponible. Je peux demander un prêt d'un montant allant jusqu'à 25% de ce chiffre.
- Scénario 3 :** Mon entreprise a été créée **avant le 1er janvier 2019 et répond à l'un des critères de l'entreprise innovante**.
- Si le critère du chiffre d'affaires est plus favorable pour moi, je déclare le chiffre d'affaires constaté de 2019 ou de la dernière année disponible. Je peux demander un prêt d'un montant allant jusqu'à 25% de ce chiffre.
- Scénario 4 :** Mon entreprise a été créée **avant le 1er janvier 2019 et répond à l'un des critères de l'entreprise innovante**.
- Si le critère de la **masse salariale** est plus favorable pour moi, je déclare la masse salariale 2019 constatée ou de la dernière année disponible. Je peux demander un prêt d'un montant allant jusqu'à 2 fois ce chiffre.



Qu'est-ce qu'une entreprise innovante ?

Une entreprise qui répond à au moins un des critères définis **au II de l'article D. 313-45-1** du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Remplissez les informations concernant l'entreprise
Pour les trouver, munissez vous de votre dernière liasse fiscale

<u>Trouvez le SIREN sur la liasse</u> SIREN = 9 premiers chiffres du SIRET	<u>Trouvez le CA</u> Case FL de votre liasse																																		
<p>ceria N° 15949 * 02 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) ①</p> <p>BILAN - ACTIF</p> <p>Désignation de l'entreprise</p> <p>Adresse de l'entreprise</p> <p>SIRET</p> <p>Durée de l'exercice en nombre de mois</p> <p>Durée de l'exercice précédent</p>	<p>Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) ③</p> <p>COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)</p> <p>DGFIP N° 2052-SD 2020</p> <p>Désignation de l'entreprise</p> <table border="1"><thead><tr><th rowspan="3"></th><th colspan="4">Exercice N</th><th rowspan="3">TOTAL</th></tr><tr><th colspan="2">France</th><th colspan="2">Exportations et livraisons intracommunautaires</th></tr><tr><th>FA</th><th>FB</th><th>FC</th><th>FD</th></tr></thead><tbody><tr><td>Ventes de marchandises *</td><td>FA</td><td>FB</td><td>FC</td><td>FD</td></tr><tr><td>Production vendue</td><td>FE</td><td>FE</td><td>FE</td><td>FE</td></tr><tr><td>Chiffres d'affaires nets *</td><td>FG</td><td>FH</td><td>FI</td><td>FI</td></tr><tr><td></td><td>FJ</td><td>FK</td><td>FL</td><td>FL</td></tr></tbody></table>		Exercice N				TOTAL	France		Exportations et livraisons intracommunautaires		FA	FB	FC	FD	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	FD	Production vendue	FE	FE	FE	FE	Chiffres d'affaires nets *	FG	FH	FI	FI		FJ	FK	FL	FL
	Exercice N				TOTAL																														
	France		Exportations et livraisons intracommunautaires																																
	FA	FB	FC	FD																															
Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	FD																															
Production vendue	FE	FE	FE	FE																															
Chiffres d'affaires nets *	FG	FH	FI	FI																															
	FJ	FK	FL	FL																															

L'entreprise

Veuillez renseigner les informations concernant votre entreprise.

SIREN

111222333

Nom de l'entreprise

EXEMPLE

Montant du chiffre d'affaires

100 000€

DEMANDEZ VOTRE ATTESTATION PRET GARANTI D'ETAT

Renseignez le partenaire bancaire choisi pour vous accompagner

Banque 1 ✕ Supprimer

Code Banque

Code Guichet

Agence bancaire

Montant demandé à cette banque

Le code Banque et le Code Guichet figurent sur le RIB (Relevé d'Identité Bancaire) de votre compte : l'Agence Bancaire se met à jour automatiquement.

Exemple de RIB

					MADEMOISELLE XXXXXXXXXXXX									
					XXXXXXXXXXXXXXXXXX									
					XXXXXXXXXX									
IBAN ⁽¹⁾ :	<input type="text" value="FR00 0000 0000 0000 0000 00"/>													
BIC ⁽²⁾ :	<input type="text" value="XXXXXXXXXX"/>													
RIB ⁽³⁾ :	<table border="1"><tr><th>Code banque</th><th>Code agence</th><th>Numéro de compte</th><th>Clé RIB</th><th>Agence de domiciliation</th></tr><tr><td>0XXX</td><td>0XXX</td><td>0XXXXXXXXXX</td><td>XX</td><td>XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (0XXX)</td></tr></table>	Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation	0XXX	0XXX	0XXXXXXXXXX	XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (0XXX)			
Code banque	Code agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence de domiciliation										
0XXX	0XXX	0XXXXXXXXXX	XX	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (0XXX)										
(1) International Bank Account Number	(2) Bank Identifier Code		(3) Relevé d'Identité Bancaire											

Saisissez le montant prévu avec cette banque

NB : vous pouvez répartir le besoin sur plusieurs établissements en rajoutant une ou plusieurs banques

Banque 1 ✕ Supprimer

Code Banque

Code Guichet

Agence bancaire

Montant demandé à cette banque

Banque 2 ✕ Supprimer

Code Banque

Code Guichet

Agence bancaire

Montant demandé à cette banque

DEMANDEZ VOTRE ATTESTATION PRET GARANTI D'ETAT

Si vous ne trouvez pas votre banque, écrire à : supportentreprise-attestation-pge@bpifrance.fr

Enfin Valider pour terminer votre dépôt

Validez votre demande d'attestation Prêt Garanti par l'État



Vous avez droit à une attestation unique pour obtenir un Prêt Garanti par l'État par entreprise (avec votre numéro SIREN) et à une nouvelle demande à partir du 1er mai dans la limite du plafond autorisé par entreprise. Veuillez vérifier ces informations avant validation.

Entreprise

[REDACTED]

SIREN

[REDACTED]

Identité dirigeant

[REDACTED]

Chiffre d'affaires

[REDACTED] €

Total crédit

[REDACTED] €

Partenaire 1

[REDACTED]

[REDACTED] €

Je certifie sur l'honneur que ces informations sont exactes.

Je certifie être habilité(e) à faire la demande d'attestation pour le compte de mon entreprise.

← Modifier

Valider mon attestation

Vous rencontrez un problème dans le processus ?

Notre service client est à votre écoute : du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h30.

Par email : supportentreprise-attestation-pge@bpifrance.fr